

Ref : CFVU2023/ D23-0603

**CFVU DU 15 JUIN 2023**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES ANNEXES AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 15 juin 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

**Etant préalablement exposé que :**

*Entrée en vigueur : année universitaire 2023/2024.*

*Les annexes au règlement des études portent respectivement sur :*

- ANNEXE 1 - ORGANISATION GENERALE DES CURSUS DIPLOMES NATIONAUX ;
  - ANNEXE 2 - MODALITES D'ADMISSION ;
  - ANNEXE 3 - DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU DAEU-A (DIPLOME D'ACCES AUX ETUDES UNIVERSITAIRES OPTION LITTERAIRE) ;
  - ANNEXE 4 - UE DÉCOUVERTE ;
  - ANNEXE 6 - EXAMENS DES CERTIFICATIONS EN LANGUES :  
CLES (CERTIFICAT DE COMPETENCES EN LANGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR), CLUBM (CERTIFICAT DE LANGUE DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX MONTAIGNE) ;
  - ANNEXE 7 -PROGRAMME INTERNATIONAL D'ÉCHANGE ET ÉTUDES ACCOMPLIES DANS LE CADRE D'UNE MOBILITE INTERNATIONALE ;
  - ANNEXE 8 - LA CÉSURE ;
  - ANNEXE 9 - CONDITIONS DE SCOLARITE ET D'ASSIDUITE APPLICABLES AUX ETUDIANTS INSCRITS DANS UNE FORMATION DE PREMIER ET SECOND CYCLES HORS BUT ;
  - ANNEXE 10 - ENSEIGNEMENTS EN LIGNE ;
  - ANNEXE 11 - CHARTE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ;
  - ANNEXE 12 - ACTIONS DE FORMATION PERSONNELLE (AFP) ;
- **APPROUVE** (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) **LES ANNEXES AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 15/06/2023.*

Nombre de membres présents	<b>14</b>
Nombre de membres représentés	<b>9</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>23</b>
Nombre de votes pour	<b>23</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ.

Publié le : 04/10/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le : 22/06/2023